



SPECIAL EVS

Pour la première fois vous allez voter !

Depuis bientôt 5 ans des milliers d'emplois aidés interviennent dans les écoles et établissements de l'académie. Ils aident à la scolarisation d'enfants handicapés ou assistent les directeurs et directrices d'écoles. Depuis la mise en place de ces contrats, la FSU et le SNUipp n'ont cessé de dénoncer leur caractère précaire, l'insuffisance des rémunérations, le manque de formation, de suivi des personnes et surtout le peu de débouchés à leur issue.

Tout au long de ces années, l'absence de toute représentation des EVS dans les instances officielles de l'Education Nationale a été un obstacle pour se faire entendre. Après ces élections cela sera différent, les EVS seront représentés aux comités techniques académiques et ministériels et départementaux. Enfin, il y aura la possibilité de mieux défendre ses droits. L'administration sera dans l'obligation de nous communiquer des informations, d'écouter et d'apporter des réponses aux questions posées dans chacune de ces instances.



Patricia GAGNET
Candidate sur la
liste FSU au CTA
EVS administrative
en Dordogne

En contrat aidé en Dordogne sur une mission d'aide administrative à la direction sur deux écoles, j'ai pu constater dès ma prise de fonction, combien nous étions utiles. L'alourdissement des tâches des directeurs et directrices montre à quel point il est urgent de créer de véritables emplois dans ce domaine. Depuis le début, la FSU et le SNUipp ont toujours été à nos côtés. Ses représentants nous ont toujours aidés et soutenus. Avec eux, nous sommes intervenus à de multiples reprises auprès des pouvoirs publics pour défendre nos droits et obtenir un peu plus de considération.

Dans l'exercice de mes fonctions je côtoie d'autres EVS qui ont en charge l'assistance à la scolarisation des élèves handicapés. Eux aussi ressentent ce manque de reconnaissance. Ils et elles vivent mal la précarité de ces contrats qui se terminent quelquefois pendant l'année scolaire avec les conséquences douloureuses pour les élèves.

Aujourd'hui, même si pour beaucoup d'entre nous l'avenir est incertain, il est indispensable que nous nous saisissions de ce vote pour exprimer notre mécontentement et exiger qu'on reconnaisse notre expérience et qu'on nous ouvre de vraies perspectives d'emploi.

C'est pourquoi je vous appelle à voter et à faire voter pour les listes FSU aux comités techniques académique et ministériel (CTA et CTM).





Élections professionnelles



Du 13 au 20 octobre, je vote



et



Des avancées, mais l'essentiel reste à faire

Le travail mené par la FSU et le SNUipp a permis de débloquer de nombreux renouvellements de contrats et d'éviter à beaucoup le retour à la case chômage. Cela a aussi été l'occasion de donner la parole aux EVS dont nous avons exigé de l'administration qu'ils puissent participer aux réunions informelles les concernant. Ainsi ensemble, nous avons pu mettre à jour les carences du dispositif et le manque de respect des personnes. Dans certains départements, des recours devant les tribunaux des Prud'hommes, sur la question de l'absence de formation, sont en cours. Pour ce faire, la FSU et ses syndicats apportent toute l'aide logistique nécessaire (constitution des dossiers, avocat, ...).

Pour autant, nous ne pouvons nous satisfaire de la situation actuelle qui ne répond pas correctement aux besoins des élèves, des écoles et des établissements et maintient des personnels sous-payés dans l'instabilité et la précarité.

Début septembre, devant la mobilisation des parents, enseignants et EVS, le gouvernement a renoncé à faire disparaître l'aide administrative dans les écoles en créant 4000 emplois aidés supplémentaires. Au printemps dernier il avait été obligé également de tenir compte de l'inadaptation des contrats aidés pour la scolarisation des élèves handicapés en décidant de les remplacer progressivement par des contrats de droit public d'assistant de scolarisation (2000 emplois sont budgétés pour cette rentrée) et en les calant sur l'année scolaire.

Bien entendu cela ne règle pas tout et n'apporte que des réponses temporaires et insuffisantes. Pour les fins de contrats aidés, il n'y a pas vraiment de perspectives solides de débouchés sur un nouvel emploi. Mais cela montre que nos actions peuvent faire bouger les lignes. Il faut continuer avec détermination.

Ce que revendique la FSU

La FSU et ses syndicats revendiquent une reconnaissance des missions exercées par les EVS par :

- l'arrêt de la précarité et la création de nouveaux métiers à l'Éducation Nationale
- la création d'emplois pérennes et statutaires de droit public et rémunérés comme tel
- une véritable formation aux missions exercées
- un suivi et un débouché sur l'emploi pour les actuels EVS
- leur réemploi prioritaire sur les nouveaux emplois d'assistants de scolarisation



Je vote pour les listes FSU.

Donnez les moyens aux élu(e)s de la FSU de continuer à défendre la qualité de notre Ecole et de nos conditions de travail !

Votez pour la FSU !



En votant massivement pour la FSU, 1ère fédération syndicale de l'Éducation Nationale et de la Fonction Publique d'État, les EVS pourront se faire entendre !

Face aux tergiversations actuelles du gouvernement concernant le renouvellement des emplois aidés dans notre académie les EVS doivent se faire entendre.

Dans les jours qui viennent, les EVS pourront désigner des représentants dans les nouveaux Comités Techniques Académique et Ministériel (CTA et CTM) en votant pour des listes présentées par les syndicats et fédérations syndicales.

Dans notre académie, seule la FSU présente une candidate EVS dans sa liste.

Malgré les incertitudes qui pèsent aujourd'hui sur l'avenir tant des personnes que des missions des contrats aidés, il est très important qu'un maximum d'EVS votent lors de cette élection.

Cela se fera par internet.

Depuis 5 ans, la FSU et ses syndicats aux côtés des EVS

La FSU et ses syndicats (SNUipp, SNES en particulier) ont tout fait pour que les EVS ne soient pas oubliés :

- aide et soutien aux personnes
- enquêtes, information et publications spécifiques
- organisation de réunions sur le temps de travail
- intervention à tous les niveaux de l'Éducation Nationale (Inspections académiques, rectorat et ministère), des préfectures et de Pôle Emploi
- mobilisations régulières autour de la défense des droits des EVS en matière de formation, de VAE, de reconductions et prolongations des contrats : pétitions, motions de conseils d'école, conférences de presse, rassemblements et manifestations

Aide administrative Répartition académique des 4000 contrats aidés : 216 pour l'académie de Bordeaux

Nous venons d'être informés de la répartition académique des 4 000 recrutements supplémentaires d'EVS sur les missions d'aide administrative à la direction d'école, volume qui ne répond que partiellement aux pertes de 10 000 emplois aidés sur ces missions.. Malgré cette rallonge, tous les besoins ne seront pas couverts. Il est prévu seulement 216 contrats supplémentaires pour l'académie de Bordeaux.

La mobilisation reste de mise. Nous invitons les équipes enseignantes à se signaler auprès des I.A. afin de demander une aide administrative pour la direction et le fonctionnement de l'école (faire parvenir une double à la section).

Le SNUipp-FSU revendique des emplois pérennes de la fonction publique pour assurer les missions d'aide à la direction.



Recours aux prud'hommes : les victoires se succèdent

Plus d'une vingtaine de départements ont engagé des recours aux prud'hommes pour absence de formation. Les jugements se succèdent depuis avril (Nevers, Maine et Loire, Puy de Dôme, Seine Maritime, Pau...) et sont tous favorables aux EVS. Le non respect de l'obligation de formation par l'employeur entraîne la requalification du contrat aidé à durée déterminée en un contrat à durée indéterminée de droit commun. Cette requalification ne devrait toutefois pas permettre le maintien ou la réintégration dans l'emploi des EVS. La jurisprudence constante de la Cour de cassation n'oblige à la réintégration dans l'emploi que les salariés protégés, notamment les représentants du personnel ou délégués syndicaux.

Pour l'instant, les conséquences de la requalification sont pécuniaires. L'Éducation nationale ne respectant pas les règles relatives à la rupture d'un CDI en mettant un terme aux emplois aidés en CDD, elle est ainsi condamnée à payer aux EVS l'indemnité légale de licenciement, l'indemnité compensatrice de préavis et des dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, des sommes pouvant atteindre 14 000 euros.

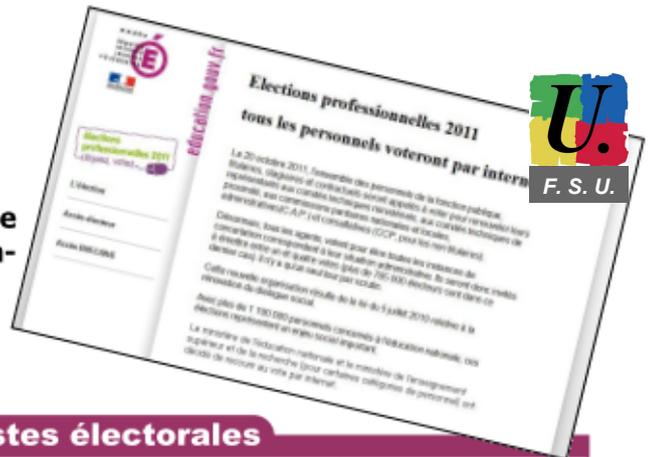
N'hésitez pas à contacter la FSU et le SNUipp-FSU

NOUVEAU !

Le vote sera électronique !

Fini le bulletin de vote glissé dans l'enveloppe, le ministère a décidé que le vote s'effectuera par Internet. Cela entraîne de nouvelles modalités.

MODE D'EMPLOI



1 - vérifiez que vous êtes inscrit sur les listes électorales

Les listes doivent être affichées sur les lieux de travail et sont visibles sur le portail élections sur le site du ministère à partir du 20 septembre. Vérifiez que vous êtes bien sur les listes des différents scrutins (Comité Technique Académique et Comité Technique Ministériel)

2 - identifiant et mot de passe : le droit de voter !

Vous allez être destinataire d'un identifiant à partir du 14 septembre. Si vous êtes affecté dans une école, un établissement ou un service, il vous sera remis sous pli cacheté contre émargement. Sinon, il vous sera adressé à votre adresse personnelle. Il sera également possible, en cas de non réception ou de perte, de s'en procurer un sur le portail élections du ministère jusqu'au 12 octobre à 8h. Avec cet identifiant, votre NUMEN et votre n° de département de naissance figurant sur votre n° de sécurité sociale, vous pourrez à tout moment récupérer votre mot de passe sur le portail élections du ministère. Cet identifiant et ce mot de passe sont indispensables pour pouvoir voter.

3 - votez !

Muni de votre identifiant et de votre mot de passe, connectez vous sur le portail élection à l'adresse <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

- Identifiez-vous
- Choisissez le scrutin
- Cochez la liste FSU 
- Validez votre choix en cliquant VOTER
- Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU
- Confirmez votre choix
- Vous disposez ensuite de votre reçu, preuve que votre vote a été pris en compte.
- Ensuite, effectuez le vote pour l'autre scrutin (Comité Technique Académique)

Je vote pour les listes FSU

ATTENTION !
si vous n'avez pas le reçu, il faut voter à nouveau.

Dès maintenant, découvrez la présentation des modalités de vote et testez la configuration de votre ordinateur sur le portail des élections <http://www.education.gouv.fr/electionspro2011>

Plus d'informations et présentation détaillée sur le site du SNUipp- FSU

www.snuipp.fr